



CSA ministériel du 27 février 2024 : Déclaration CFDT

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

À peine deux mois après le vote de la loi de finances pour 2024, la décision de réduction des dépenses de l'État est prise par décret, sans débat, ni sur la méthode, ni sur le fond.

La CFDT dénonce à la fois l'absence de débat démocratique, la brutalité des montants exigés, et l'absence de justice sociale. Quelle contradiction insolente entre les incantations affichées et l'asphyxie de certaines politiques publiques, notamment en faveur de la transition écologique !

Comment peut-on à la fois prétendre de faire de la transition écologique ou du logement des priorités, et massivement obliger la mise à l'arrêt de toutes les politiques d'accompagnement et de transformation ?

Les efforts demandés par exemple à notre pôle ministériel (2,2 milliards sur 21,6 milliards de budget, soit plus de 10 %, 737 millions d'euros de réduction pour la cohésion des territoires) sont intenable sauf à mettre à bas tous les investissements dans les compétences pour faire face aux trois crises climat, ressources naturelles et biodiversité, et ce, pour longtemps.

Les mesures de réduction de la masse salariale pour la Fonction publique et en particulier pour notre pôle ministériel, en période d'inflation, sont un nouveau coup porté aux agentes et agents de ce ministère.

Les politiques publiques aussi sensibles que celles qui sont visées, tout comme les agents des ministères chargés de les mettre en œuvre, ne peuvent être les variables d'ajustement d'un dogme de la réduction des dépenses à tout prix, sans envisager de véritable réforme fiscale pour plus de justice sociale.

La CFDT exige que soit révisée la note de présentation du PLF 2024 précisant la déclinaison de ces mesures dites d'économie sur les services du pôle ministériel et de ses opérateurs, note qui avait fait l'objet d'une communication lors du CSAM budgétaire du 2 octobre dernier.

Enfin, la CFDT souhaite à nouveau alerter sur la situation de la DDT des Ardennes, notre signalement lors du CSAM du 30 novembre dernier étant restée lettre morte et la situation s'aggravant de jour en jour.

Nous souhaitons aussi avoir des réponses à nos demandes concernant la situation des OPA, courrier resté sans réponse, sur le dossier des risques d'exposition à la fibre d'amiante des inspecteurs de la sécurité des navires nous ne saurons nous contenter de réponse de renvoi sur l'agenda social, ou plutôt cela nous conduit à solliciter une séance pour faire le point de l'avancement des dossiers inscrits à l'agenda social. En outre nous rappelons nos multiples demandes sur les dysfonctionnements constatés en matière de gestion dans les SGCD, les gestionnaires RH étant les premières victimes de la désorganisation des services induite par la réforme.

Je vous remercie.

